

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 octobre 2015  
Rapporteur :  
Madame Valérie LECERF  
LIVET**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 09/10/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015  
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession d'une parcelle à madame Seznec  
Impasse du bois d'Amour**

**Dans le cadre d'un bornage de sa propriété, madame Seznec a constaté que le muret délimitant son terrain au droit de l'impasse du bois d'Amour était édifié sur le domaine communal. La ville de Quimper accepte de céder cette emprise au prix de 600,00€.**

\*\*\*

Au titre de cette régularisation cadastrale, la commune cède à madame Seznec une partie de la parcelle cadastrée section IO sous le numéro 384 pour une surface approximative de 24 m<sup>2</sup>, située 24 impasse du bois d'Amour.

Conformément à l'avis de France Domaine, un accord est intervenu pour un prix global et forfaitaire de 600,00 €. Les frais relatifs au document d'arpentage et à ce transfert de propriété seront supportés par le demandeur.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la cession de cette emprise par la ville ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET